

MOTION

Création d'une commission spéciale

Le week-end dernier, les citoyens(nes) delémontains ont rejeté à une majorité évidente l'augmentation de la quotité d'impôt.

Toutefois, il est bien clair qu'ils ne se sont pas prononcés sur l'acceptation ou non des 3 objets liés par cette votation.

Dans cette perspective, nous estimons judicieux de remettre l'ouvrage sur le métier car les projets (patinoire, salle St-Georges et Centre de la jeunesse) ne méritent pas d'être abandonnés sans autre.

Aussi, nous demandons la création **d'une commission spéciale** chargée de redéfinir les priorités dans ce domaine (art.45 du ROCM).

Cette commission aura pour tâches :

- ° d'établir le calendrier et les priorités
- ° d'en définir les coûts et leur mode de financement
- ° de prendre contact avec d'autres partenaires (CREA en particulier)
- ° d'être en contact avec les départements communaux et les commissions concernés

Cette liste n'étant nullement exhaustive ; il sera possible au Conseil de ville de la compléter.

La commission, **dans les six mois**, à dater de sa constitution, devra donner le résultat de ses travaux au Conseil de ville et au Conseil municipal.

Il est demandé la **clause d'urgence**, pour le traitement de la motion.

Delémont, le 27 octobre 2008

Groupe UDC

Ph. Rottet